

Promotion des exportations agricoles et de l'agrobusiness

En matière de développement agricole, la première lettre de politique de développement agricole intervenu en 1992 a été revue et actualisée deux fois. La dernière actualisation a abouti à l'adoption du document en juillet 2007 sous la forme de Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA) Vision 2015. Le nouveau document de politique agricole devrait contribuer à la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la sécurité alimentaire, la diversification des productions vivrières, la réduction des importations du riz, l'amélioration de la balance des paiements et la protection de l'environnement. Elle s'articule autour de l'amélioration de l'efficacité des exportations familiales et des marchés, de la promotion de l'entrepreneuriat agricole grâce à la stimulation de l'initiative privée, de l'amélioration de l'accès aux marchés national, sous-régional et international des produits agricoles et de l'assurance d'une gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement.

La République de Guinée s'est engagée, depuis 2004 dans le processus d'élaboration des politiques nationales en cohérence avec les engagements pris au niveau international et sous régional, notamment les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et les stratégies de réduction de la pauvreté. La DSRP II, promulgué en juillet 2007 constitue aussi le cadre national d'intervention en faveur du développement économique et social. Il s'articule autour de trois axes principaux dont : l'accélération de la croissance avec de larges opportunités d'emplois et de revenus pour les populations pauvres, le développement et l'accès équitable aux services sociaux de base, et l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités institutionnelles et humaines. La DSRP assigne au secteur agricole et rural un rôle de premier plan dans la création de richesse et la sécurité alimentaire. Cette place est octroyée au secteur agricole et rural eu égard au potentiel de croissance de l'agriculture guinéenne - bénéficiant de conditions naturelles propices - et de l'ampleur de la pauvreté en milieu rural, 4 pauvres sur 5 vivent en milieu rural.

Dans ce contexte, la stratégie de développement de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche constitue un cadre d'opérationnalisation du DSRP. Cependant, pour que le secteur primaire joue pleinement son rôle de moteur du développement de la Guinée, le DSRP reconnaît l'importance de la stabilisation macroéconomique et du développement des infrastructures de base.

Le diagnostic du secteur primaire fait ressortir, outre les potentiels pour son développement, de nombreuses contraintes et problèmes à résoudre. L'option pour la réalisation des objectifs du Programme Détaillé du Développement Agricole en Afrique (PDDAA) d'allouer au moins 10% du budget national à l'agriculture, de réaliser 6% de croissance agricole annuelle et d'atteindre l'OMDI dicte le besoin d'améliorer la qualité et la cohérence des politiques et stratégies dans le secteur agricole. Dans cette perspective et pour atteindre cet objectif assigné, cinq programmes ont été définis pour le PNIA-Guinée, à savoir :

1. Programme de développement durable de la riziculture
2. Programme de diversification pour la sécurité alimentaire
- 3. Programme de promotion des exportations agricoles et de l'agrobusiness**
4. Programme de gestion intégrée des ressources naturelles
5. Renforcement institutionnel et de coordination de la mise en œuvre du PNIA.

Objectifs et Résultats Attendus

Ce programme a pour objectif global d'améliorer la compétitivité des filières agro-industrielles et d'exportation sur les marchés nationaux, sous-régionaux et internationaux, contribuant ainsi à une croissance agricole largement partagée en Guinée. Pour atteindre cet objectif, quatre objectifs spécifiques sont ciblés : (i) renforcer les capacités des organisations professionnelles et interprofessionnelles dans

l'élaboration des stratégies et plans de développement des filières orientées par les marchés ; (ii) développer des infrastructures productives et de mise en marché en vue d'accroître la productivité, d'améliorer la qualité des produits agricoles et les liens avec les marchés ; (iii) créer des opportunités d'emplois à travers la mise en œuvre des PME (coopératives, associations, GIE, etc.) ; (iv) améliorer l'offre de produits exportables et la qualité de services

d'appui aux filières, y compris l'amélioration du cadre institutionnel, légal, réglementaire pour l'investissement privé et la promotion de l'agrobusiness.

Coût estimatif : Le coût estimatif de ce programme est de 871,18 millions de \$US.

SOUS-PROGRAMMES

I. AMELIORATION DES PERFORMANCES DES FILIERES AGRO-INDUSTRIELLES ET D'EXPORTATION

Objectifs et résultats attendus : L'objectif de cette composante est d'améliorer les performances techniques et économiques des filières ciblées, en améliorant leur structuration, en renforçant les capacités des acteurs privés à répondre aux opportunités et aux exigences des marchés, tout en contribuant à accroître la productivité agricole. Elle vise à promouvoir : (i) l'utilisation d'un matériel végétal performant et son renouvellement régulier ; (ii) rendre accessibles des semences, plants et autres intrants de qualité; (iii) combattre les ennemis des cultures pour une meilleure offre de produits agricoles destinés à l'exportation ; (iv) améliorer la production, la distribution et l'utilisation des intrants agricoles ; (v) développer les infrastructures d'irrigation pour une bonne maîtrise de l'eau.

Activités :

- (i) Réalisation des diagnostics détaillés des filières en identifiant les forces et faiblesses, ainsi que les contraintes réduisant la compétitivité des filières
- (ii) Elaboration des plans stratégiques de développement qui détaillent avec précision les actions à conduire, la répartition des rôles et responsabilité et les coûts prévisionnels
- (iii) Elaboration des Plans d'Opération Annuels (POA) fondés sur les Plans Stratégiques de Développement (PSD) à travers la mise en œuvre d'un fonds de promotion des différentes filières et de fonds de garantie afin d'accéder au crédit ;
- (iv) Renforcement des capacités des organisations professionnelles qui délivrent des services à leurs membres

- (v) Mise en place de dispositifs de suivi évaluation pour évaluer les performances des filières et leur impact à différents niveaux, notamment pour les producteurs et leurs organisations à la base ;
- (vi) Renforcement des capacités des centres spécialisés public et privé de production de matériel végétal (CPMV), du centre de biotechnologie de Foulaya, et la création d'un réseau de pépiniéristes spécialisés.

Coût estimatif : 50,21 millions de \$US.

2. DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES D'IRRIGATION, DE TRANSFORMATION, DE CONSERVATION, DE COMMERCIALISATION ET D'ACCES AU MARCHÉ

Objectifs et résultats attendus : L'objectif de ce sous-programme est de contribuer à l'accroissement de la productivité agricole, à l'amélioration de la qualité des produits et à la diversification agricole, tout en renforçant les liens entre producteurs et marchés.

Activités :

- (i) Le développement, suivant une approche pilote de périmètres irrigués de grande dimension (1.000 à 1.500 ha), orientés vers les investissements privés pour la production de produits à haute valeur ajoutée
- (ii) La promotion de la petite irrigation privée pour des organisations de producteurs ou des investisseurs individuels (sur des parcelles allouées de 10 à 50 ha) incluant la création ou la réhabilitation de petits périmètres et la diffusion d'innovations technologiques.
- (iii) La mise à niveau ou la réhabilitation d'infrastructures commerciales existantes ;
- (iv) La construction de nouvelles infrastructures requises pour être à niveau sur les marchés internationaux ;
- (v) La construction d'infrastructures de moyenne dimension qui seront identifiées dans le cadre du processus d'élaboration des PSD par les filières ciblées.
- (vi) La construction ou la réhabilitation de pistes rurales
- (vii) Promotion et renforcement des capacités de transformation et de conservation semi artisanale par

Tableau I – Rendements visés et objectifs d'exportation pour les cultures sélectionnées (tm)

| Culture | 2007 | 2018 | Exportation | Culture | 2007 | 2018 | Exportation |
|----------------|--------|---------|-------------|----------|--------|--------|-------------|
| Coton | 15 000 | 70 881 | 62 595 | Anacarde | 3 600 | 9 523 | 9 523 |
| Café | 65 000 | 186 983 | 75 870 | Hévéa | 12 000 | 31 744 | 31 744 |
| Mangue | 60 000 | 155 827 | 104 115 | Ananas | 5 000 | 15 000 | 16 000 |
| Huile de palme | 84 000 | 166 892 | 63 372 | | | | |

l'installation de petites unités au niveau des unions et des groupements ;

- (viii) Réhabilitation des unités de transformation agro-industrielles (huilerie de Dabola, conserverie de Mamou, usine de jus de Kankan, etc.).

Coût estimatif : 137,77 millions de \$US.

3. AMELIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES POUR LA PROMOTION DES EXPORTATIONS ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AGROBUSINESS

Objectifs et résultats attendus : Ce sous-programme a pour objectif d'améliorer l'environnement des affaires pour le rendre plus attractif aux investisseurs locaux et internationaux, en développant un cadre légal et réglementaire favorable et en renforçant les capacités des prestataires de services publics et privés utiles au développement des filières.

Activités :

- (i) Mise en application des textes réglementaires relatifs aux différents produits d'exportation ;
- (ii) Renforcement des capacités des prestataires de services incluant le conseil technique aux producteurs, le conseil de gestion aux OP, l'appui à l'élaboration de microprojets d'investissements, les réseaux de distribution d'intrants ou d'artisans pour la fabrication et la maintenance d'équipement ;
- (iii) Le renforcement des capacités des services publics essentiels pour le développement des filières (services vétérinaires, contrôle sanitaire et phytosanitaire, réglementation, coordination sectorielle) et assurer un suivi évaluation (4,7 million de \$US)
- (iv) Renforcement des capacités techniques de gestion et de planification des petits producteurs ;
- (v) Renforcement des systèmes d'informations commerciales et de marchés et leur mise en réseau avec les autres systèmes d'information au niveau national, sous régional et international
- (vi) Développement d'un système adéquat de crédit agricole adapté aux activités agricoles par la promotion de services financiers de proximité et de fonds de garantie des récoltes ;
- (vii) Appui à la mise en place d'un réseau de distribution de proximité d'intrants et d'équipements (magasins de vente privés ou communautaires de proximité).

Coût estimatif : 50,17 millions de \$US.

4. PECHE ET AQUACULTURE

Objectif et résultats attendus : Permettre à l'Etat de maîtriser et d'intégrer à l'économie nationale, les bénéfices tirés des 95.000 tm de poissons prélevées par an par la flotte étrangère, directement transbordées en haute mer qui n'apparaissent pas

dans les registres douaniers et fiscaux du pays. Ce sous programme pêche aquaculture permettra d'améliorer les impacts de cette filière et d'éradiquer la pêche illicite non-déclarée et non-réglémentée responsable de la perte annuelle d'environ 30 millions de \$US. A travers l'appropriation progressive de la mise en marché de la production annuelle de pêche industrielle et le renforcement de l'assiette fiscale du secteur au-delà du seul fait des simples droits d'accès perçus par l'Etat sur les chalutiers : (i) transférer d'ici 2018, une importante part de la rente des produits de la pêche au pays, contrairement à ce qu'il en est aujourd'hui; (ii) mettre en place une stratégie claire et conséquente pour une plus grande contribution du secteur à la croissance nationale ; (iii) accroître et diversifier la participation guinéenne sur le marché régional et international des produits de la pêche; (iv) relancer la crevetticulture pour mieux intégrer le secteur à la croissance nationale ; (v) rapatrier la valeur ajoutée de la pêche fraîche en Guinée.

Activités :

- (i) Détermination, sensibilisation et vulgarisation de nouvelles conditions d'accès adaptées à l'appropriation nationale de l'exploitation et de la commercialisation des produits de la flotte de pêche industrielle à savoir : la pêche industrielle céphalopodière, la pêche industrielle crevettière et la pêche industrielle poissonnière démersale ;
- (ii) Mise en place de l'agence nationale de développement de l'aquaculture ;
- (iii) Relance de la Société Aquacole de Koba (SAKOKBA) et de la crevetticulture ;
- (iv) Mise en place, formation/sensibilisation, vulgarisation et application du paquet d'hygiène.
- (v) Développement de la pêche artisanale maritime d'exportation
- (vi) Développement des produits élaborés de la pêche fraîche.
- (vii) Aménagement de trois débarcadères sur 120 en pôles de croissance comportant notamment : ateliers de marée aux normes ISO 9000, centres améliorés de fumage de poisson, Ateliers intégrés pour la réparation des pirogues, des engins, Equipements de stockage de carburant, Dispositif de stockage de produits divers (bois de chauffe, emballage, marchandises), Equipements de maintenance, de manutention, de ramendage, de vente d'intrants, de stockage de matériels, de fabrication de glace, de charcuterie, de sécurité maritime et de salubrité ;
- (viii) Renforcement de la flotte nationale en adéquation avec les orientations stratégiques de l'exploitation des segments industriel et artisanal ;
- (ix) Etablissement d'une centrale d'achat des intrants de pêche ;
- (x) Etablissement d'une fabrique de filets et cordages de pêche ;

- (xi) Mise en place de laboratoires d'analyse sensorielle et de microbiologie ;
- (xii) Mise en place d'un pôle de stockage sous froid et de réexportation des produits de pêche industrielle;
- (xiii) Développement des marchés de poisson de proximité ;
- (xiv) Réhabilitation des installations frigorifiques existantes (Sogui pêche, chambres froides des bases de pêche artisanale, dépôts de poisson dans les marchés).
- (xv) Etablissement d'une plateforme de coopération sous régionale en matière de commerce intégré avec comme piliers : i) qualité, normes, métrologie et testing ; ii) un système d'information du commerce proactif c'est-à-dire, un système d'informations sur le commerce du poisson et les technologies ; iii) un système de formation dans le développement des produits et des marchés et iv) des institutions mutualisées pour soutenir le développement de nouveaux produits et de nouveaux marchés.

- (xvi) Mise en place d'un système de financement durable et adapté au secteur de la pêche et de l'aquaculture.

Coût estimatif : 630,00 millions de \$US.

5. SYSTEME D'INFORMATIONS COMMERCIALES

Coût estimatif : 2,50 millions de \$US.

6. FILIERES ANIMALES

Activité : Organisation et/ou participation à des foires et comices d'élevage (niveaux national et sous-régional) pour la promotion des produits d'élevage.

Coût estimatif : 0,53 millions de \$US.

Tableau 2 - Coûts du Programme 3 : Promotion des exportations agricoles et de l'agrobusiness (millions de \$US)

| Sous-programmes | 2010–2012 | 2013–2015 | 2016–2018 | Total | Mobilisé | Gap |
|---|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| 1. Amélioration des performances des filières agro-industrielles et d'exportation | 12,55 | 18,83 | 18,83 | 50,21 | 5,00 | 45,21 |
| 2. Développement des infrastructures d'irrigation, de transformation et de commercialisation | 34,44 | 51,66 | 51,66 | 137,77 | 5,00 | 135,77 |
| 3. Amélioration du climat des affaires pour la promotion des exportations et le développement de l'agrobusiness | 12,5 | 18,75 | 18,75 | 50,17 | 1,00 | 49,17 |
| 4. Pêche et aquaculture | 7,5 | 561,75 | 61,25 | 630 | 507,50 | 122,50 |
| 5. Système d'informations commerciales | 0,63 | 0,94 | 0,94 | 2,50 | 0,5 | 2,00 |
| 6. Filières animales | 0,13 | 0,20 | 0,20 | 0,53 | 0,00 | 0,53 |
| TOTAL PROGRAMME | 67,75 | 652,13 | 151,63 | 871,18 | 519,00 | 352,18 |